



Traité 'Haguiga

Michna 7 - Chapitre 3

הפותח את חביתו, והמתחיל בעיסתו על גב הרגל--רבי יהודה אומר, יגמור; וחכמים אומרים, לא יגמור. משעבר הרגל, היו מעבירין על טהרת העזרה. עבר הרגל ביום החמישי, לא היו מעבירין ערב שבת, מפני כבוד השבת; רבי יהודה אומר, אף לא יום החמישי, מפני שאין הכוהנים פנויים.

Si quelqu'un ouvre un tonneau, ou commence à débiter sa pâte au début d'une fête de pèlerinage, Rabbi Yehouda dit : « il peut continuer » [de vendre après la fête], mais les Sages disent : « qu'il ne continue pas ». Après la fête, on enlevait les objets du parvis, pour les purifier et pour purifier celui-ci. Si la fête s'achevait le vendredi, on n'ôtait pas les objets par respect pour le Shabbat. Rabbi Yehouda dit : « même [si la fête se terminait le jeudi, on ne le faisait pas] parce que les Cohanim n'étaient pas disponibles [le jeudi pour s'occuper de purification d'objets].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions